

La vérité sort des droits de l'enfant



La vérité sort des droits de l'enfant



**Racine**

Mieux faire appliquer la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE), c'est d'abord mieux la faire connaître. Du monde politique et des institutions, sans doute. Mais aussi, et peut-être avant tout, des publics auxquels elle s'adresse en priorité : les enfants, les jeunes, c'est-à-dire, en Fédération Wallonie-Bruxelles, tous ceux qui sont âgés de moins de dix-huit ans.

Chez nous, c'est le Délégué général aux droits de l'enfant qui est le garant de l'application de la CIDE, qui fête ses vingt-cinq ans en 2014. Pour célébrer cet anniversaire, l'idée a germé de créer un nouvel outil de sensibilisation à la Convention destiné aux plus jeunes. De la collaboration avec Alexandra Ghyoot est né l'ouvrage *La vérité sort des droits de l'enfant* qui permet de plonger au cœur des principes et des valeurs défendus dans le texte de la CIDE par le biais de dictons et de proverbes célèbres redéfinis et illustrés par des enfants.

Car les droits de l'enfant sont partout : au coin de la rue et au bout du monde, à la maison et à l'école, dans notre assiette ou à l'hôpital, sur l'écran de mon ordinateur ou de mon téléphone, dans les livres ou dans la vie, sur un terrain de football ou dans une ludothèque et même dans la sagesse populaire... L'important, c'est que les enfants puissent les voir comme des amis pour grandir et les adultes comme des alliés en éducation. C'est à cela que doit servir ce livre : à mieux comprendre et apprivoiser les droits de l'enfant pour apprendre sur soi et les autres tout en s'amusant.

Bonne lecture et bon amusement !

Bernard De Vos  
Délégué général aux droits de l'enfant



Ce projet a été réalisé à l'initiative du Délégué général aux droits de l'enfant.

Ce livre se veut ludique, amusant et instructif. Il nous invite à découvrir quels sont les droits des enfants au travers de leur regard.

La matière qui compose cet ouvrage est le résultat d'un travail participatif au long cours avec des enfants de quatrième et de cinquième primaire, réalisé dans trois écoles d'horizons socioculturels différents en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les enfants et leur parole sont au centre du propos. Chaque élève de chaque classe a pu exprimer longuement ses opinions en répondant à des questions liées à la Convention internationale relative aux droits de l'enfant.

Nous leur avons demandé d'illustrer, avec les images qui leur passaient par la tête, des citations, des dictons, des proverbes préalablement choisis en rapport avec différents articles de la Convention des Nations unies.

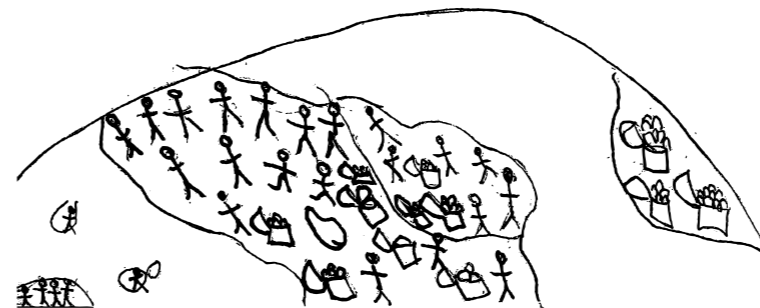
Leurs témoignages spontanés offrent une vision pure et riche de sens quant à la manière dont ils vivent leurs droits.

Des dizaines d'heures d'échanges et de dialogue, de questions et réponses, d'avis partagés, composent cet éclairage édifiant et vivifiant.

Le livre que vous allez découvrir est donc directement construit sur les définitions et les dessins des enfants, que nous avons ensuite minutieusement réorganisés et retravaillés.



Les auteurs ont pris le parti délibéré de ne pas retoucher ou corriger l'orthographe des enfants qui illustrent cet ouvrage pour ne pas trahir leur participation ou leur travail et permettre une lecture critique avec les différents publics qui utiliseront cet outil.



# 😊 Les droits des enfants

tu rêves des chose cool  
tu sautes, tu courses, tu danses  
tu chantes,  
tu rigoles avec tes copin (e)  
tu bouge comme une dingue  
tu dis des blague  
tu fête des choses cool  
comme carnaval tu  
te dégoûte avec plein de dégoûtement

Un enfant doit avoir une  
école et travail.

se nourrir.

FI

Samson

Avec M<sup>me</sup> GHYOOT on a appris ce que  
c'était les droit de l'enfant, elle nous a  
l'exemple "Manger à sa faim."  
on a du ... les proverbes

Une madame est venue nous expliquer ce que c'était les droits  
de l'enfant, on peut manger, boire, dormir, avoir de l'amour  
avoir des parents etc...

Elle est aussi venue nous apprendre les proverbes.

Y'ai beaucoup aimé.

C'était très chouette!



avoir l'amour et d'être heureux!

fin et

indéfin

user!

Egn

Bruxelles, le 6/1/15



M<sup>me</sup> GHYOOT est une madame  
gentil qui fait tout pour  
apprendre aux enfants ce que  
qu'elle c'est elle parle des "Droit  
des enfant" les expression  
est elle s'en Fiche des dessin  
elle dit que tous sont beau  
est elle s'en Fiche de l'écriture  
des enfants c'est pour ça  
que elle est très gentil avec les  
enfants!!!



Joue le jeu ... découvre le proverbe caché

# AVOIR LA LIBERTÉ SANS RÈGLE.

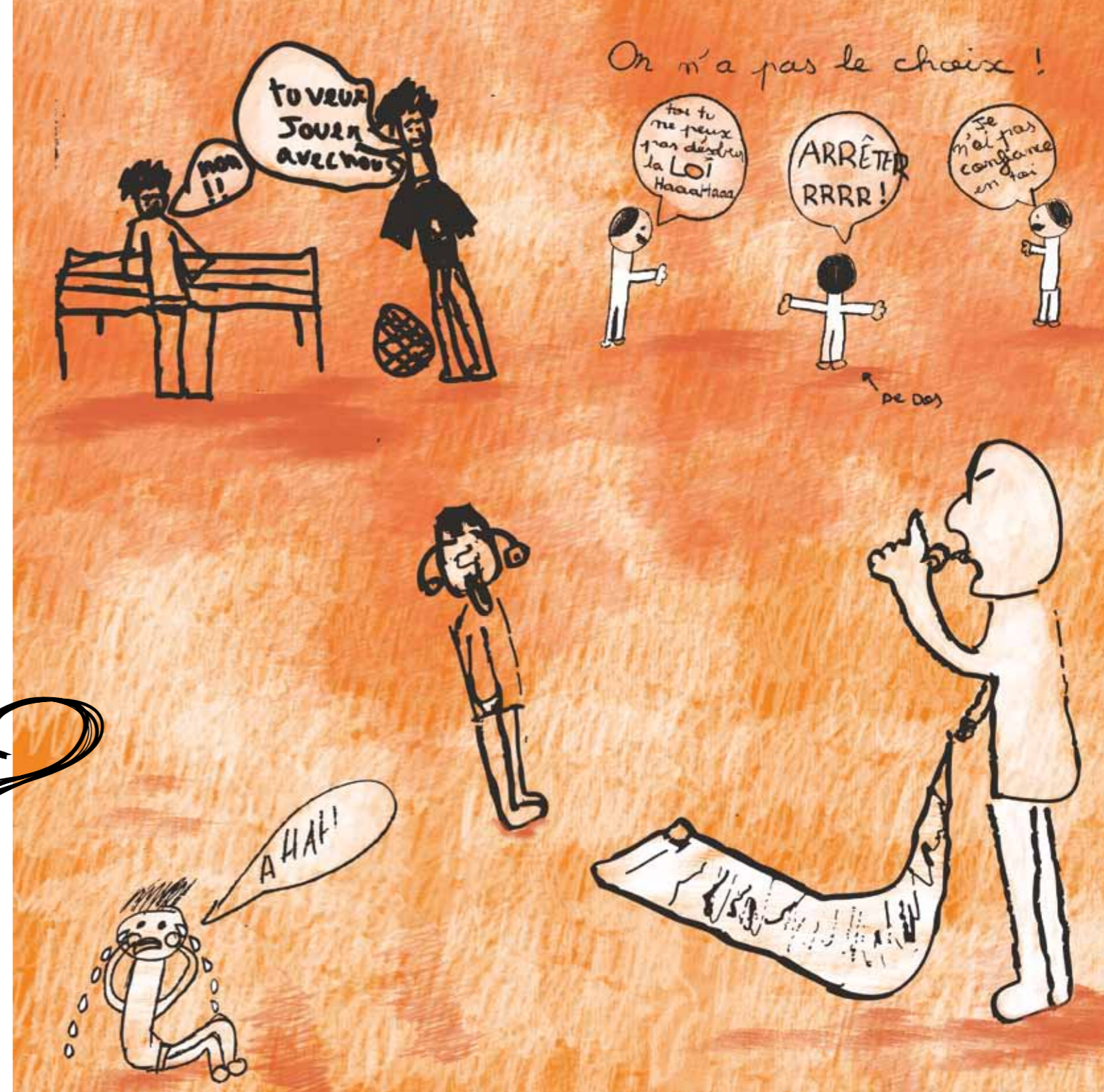
T'as pas de fierté ou quoi?

Des fois, on n'a pas le choix!

Ne pas croire en soi, ni en personne  
ne pas respecter les lois.



Je ne crois pas en Dieu. ! c'est grave



C'est quand on se dispute avec sa famille et c'est  
pas drôle!

Il ne faut jamais laver son linge hors de la famille!  
Ça fait tache!

Laver ses enfants sales en famille!  
ensemble, ça va plus vite!

POURQUOI C'EST TOUJOURS MAMAN

Aimer s'entraider!

Laver son linge sale en famille (Réf: Art. 9, 16 et 18)



PFFF... ??? !!!



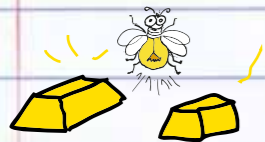
LE PLUS GRAND EST L'ENFANT!

Ben ça veut dire qu'aucun jouet ne suffit à l'enfant

il y a plus d'enfants que de trésors.

C'est comme les pirates qui trouvent un trésor

et ils disent: «un enfant, ça serait mieux!»



Aucun trésor ne surpasse l'enfant (Réf: Art. 3 et 5)





je l'ai pas beaucoup connu mais il était super!

Elle se mourait un peu avant de partir de son lit!

ma mère m'a dit que la vie, c'est difficile parfois!

La vie n'a pas été comme dans ses rêves!

Avoir des embrouilles dans la vie

on n'a pas toujours une vie très douce même quand on a  
des moments bons! Ben oui, c'est le chemin de la vie

Sa vie n'a pas été qu'un chemin de roses (Réf: Art. 3 et 6)

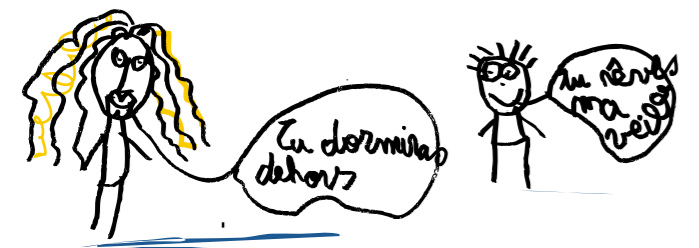


\*  
ÇA VEUT DIRE QUE LE NOM EST MOCHE

Je prends mon nom et je le mets dehors et il va coucher avec les autres!

c'est les mayoux qui dorment dehors!

Une personne qui est **peulme** et qui dort dehors ou dans une tente ou sur un banc.



Un nom à coucher dehors (Réf: Art. 6, 7 et 27)





# C'est faire l'amour !

Quand on fait l'amour, il paraît qu'on a soif!

C'est quand je vois mes parents à deux sous la douche!!!

Pouvoir boire et aimer les choses.

L'amour, c'est bien pour les gens qui sont amoureux!  
avec la langue



Il est noir et africain, il ne peut pas venir dans mon équipe!  
c'est bête ça! même si on est tous différents, on peut aimer les africains  
ou les italiens et on peut devenir amis quand même!



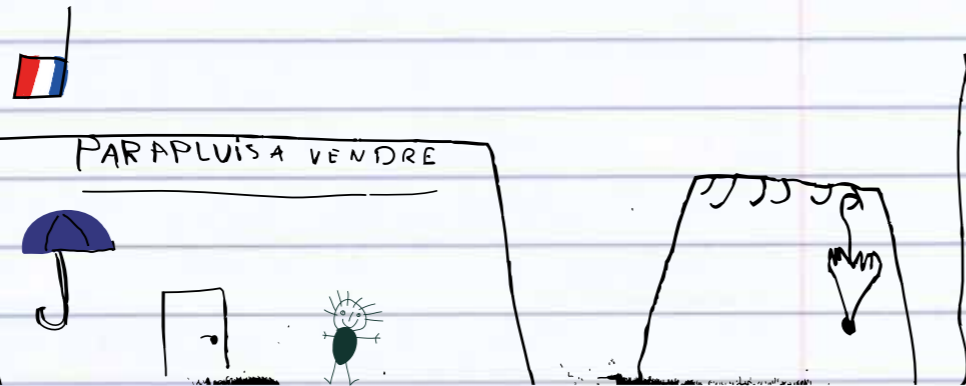
**FORMI DIABLE** Mais il ne faut pas s'en vanter!!!

C'est pas parce que tu prends un parapluie  
que tu peux changer ta nationalité!



Toutes les nationalités ont leurs différences et c'est ça qu'est bien!

La nationalité, on la garde et parfois le parapluie, on le laisse!



C'est évident! tu prends une  
nationalité quand t'es né et  
un parapluie quand il pleut!

On ne prend pas une nationalité comme on prend un parapluie (Réf: Art. 2 et 7)



Lire sur une ligne d'autoroute par exemple ou entre des lignes de trams

Ça veut dire que tu comprends des choses  
maman dit souvent que papa sait pas lire entre les lignes!

LIRE UNE BD

Faire une histoire dans mon cahier:

lire avec des lunettes ou lire pas très bien et être un peu endormie.

Ca veut dire que tu lis ultra mal!

Ça veut dire être voyant! avec une boule de cristal



Lire entre les lignes (Réf: Art. 17 et 28)

LIRE LE BLANC.





# VIVRE !



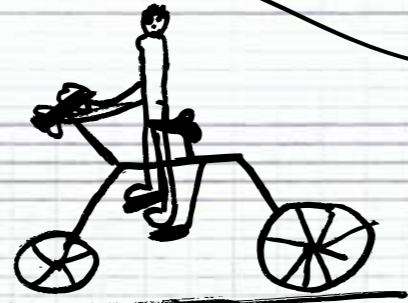
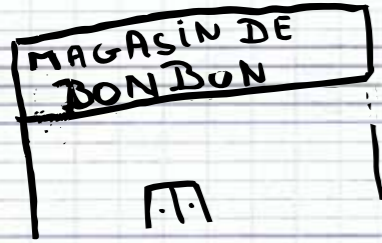
Pouvoir passer sans problème!

Pouvoir faire ce qu'on veut  
comme quand c'est ton anniversaire!

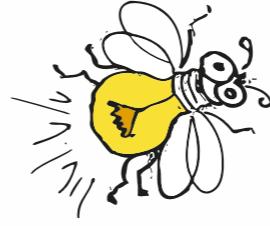


J'ai 18 ans!

Je suis libre



Avoir le champ libre (Réf: Art. 13, 15, 16 et 29)



AVOIR LE DROIT DE CHANTER



## AVOIR DROIT A LA PAROLE.

Ça veut dire que ta maman te dit de faire des choses alors que tu lis un livre et que tu rates ton chapitre parce que tu as l'ordre de ta maman! Et elle dit qu'elle aussi elle a droit au chapitre!

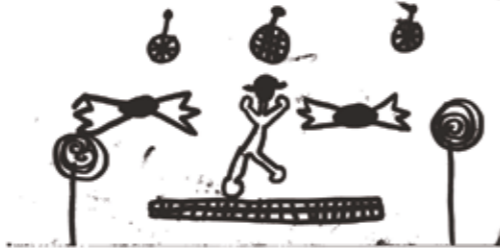
Il peut lire un livre si il peut lire un chapitre.



J'ai envie d'être un tigre.



Imaginer et vivre mon rêve (être à l'école, les bonbons) et sur une disco.



J'aimerais avoir ce rêve!



Je veux être médecin, sauver des vies



Je veux être champion du monde avoir tous ce que je veux et être acteur avoir des bonbons et des cadeaux vivre dans un château



Mon rêve c'est ça un pays qui s'appelle Kristelimou



Je voudrais être dans une grande maison.



Devenir des dinosaures



c'est quand on rêve et après ça se passe dans la vie

Penser mon rêve, réaliser mon rêve. Je rêve d'être le roi du monde et d'être champion de football



Gautier

ÊTRE UNE PRINCESSE



Signe Marie: Anouch

Que le monde soit en bonbons



J'aimerais vivre dans ce rêve





Dieu t'aide si tu pries pour toi-même.



SI J'APPRENDS DIEU VA M'AIDER.

Si tu ne sais pas faire quelque chose, tu vas essayer  
et tu vas comprendre

Je voudrais que dieu m'aide en français un tout petit peu!

Je veux que Dieu m'aide:  
réussir tout et aider les madames âgées.

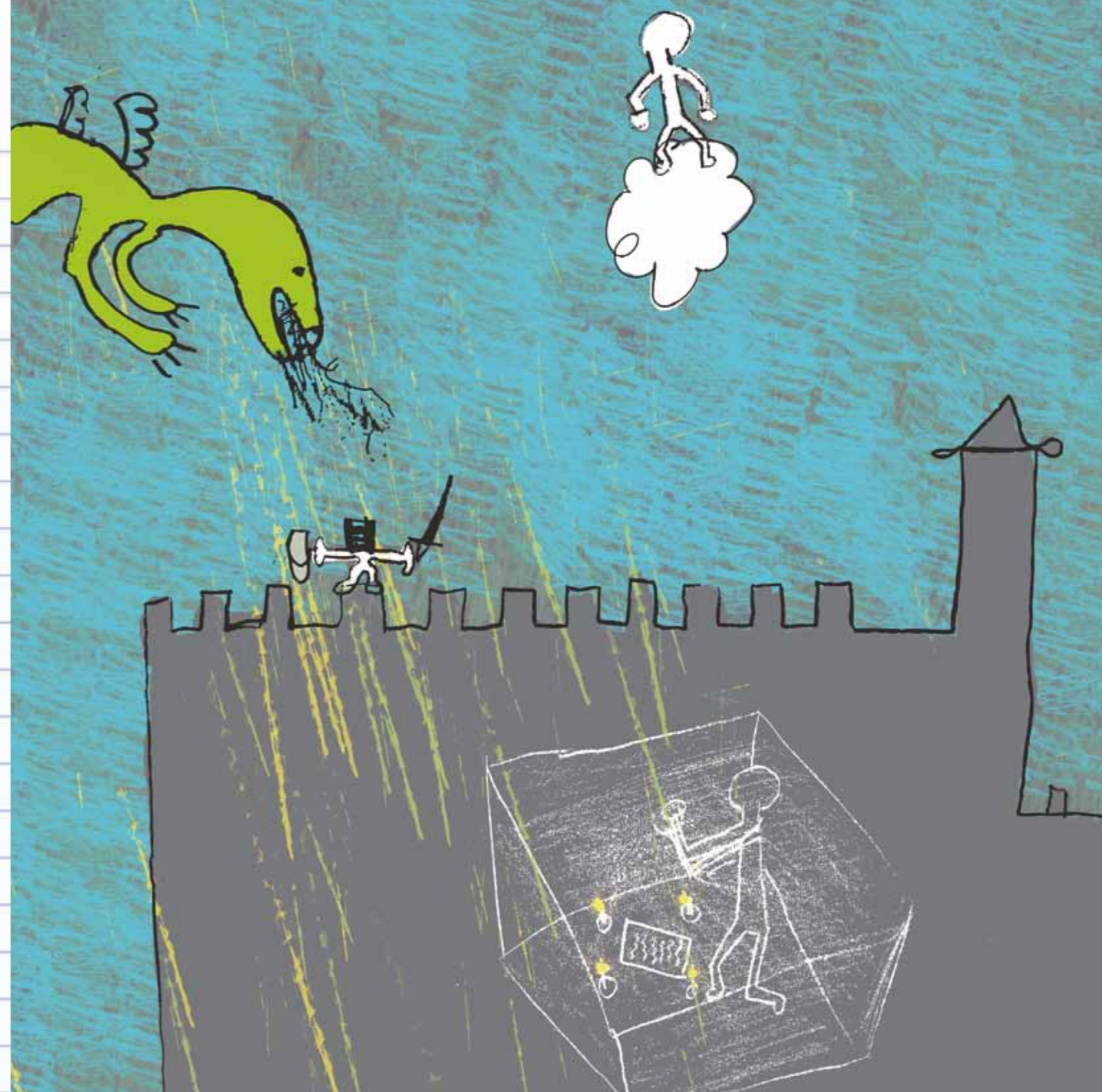
Je m'aide



Je me love



Aide-toi et le ciel t'aidera (Réf: Art. 5, 14 et 19)



Se faire attraper, **coincé**  
c'est être **petit** et **moche** comme un rat

**N'AVOIR AUCUNE SORTIE**

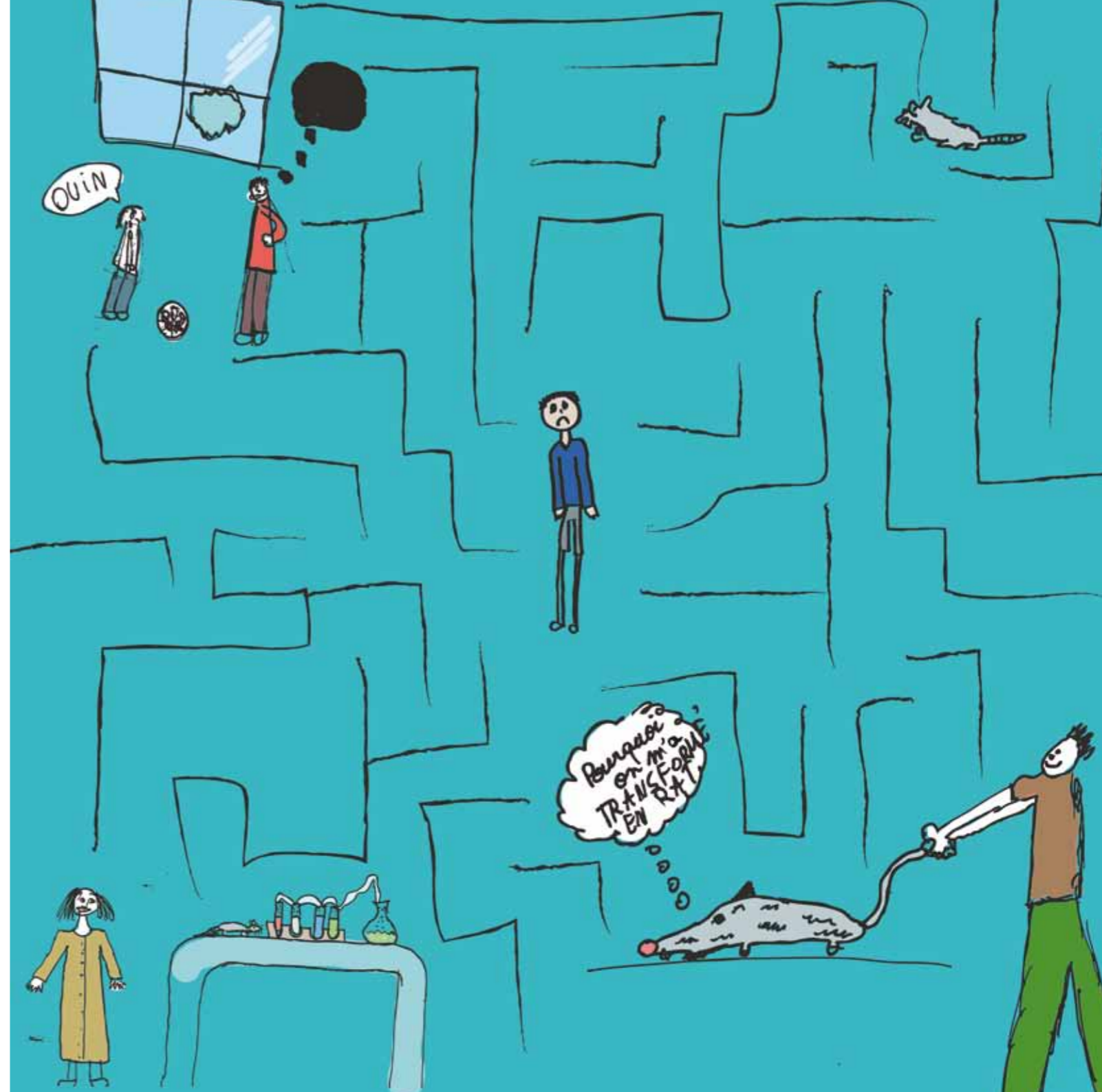
c'est quand ton père

il te voit et que t'es en train de faire une bêtise!

ça craint!



Fait comme un rat (Réf: Art. 18, 36, 37 et 38)





# VOULOIR TOUT CHOISIR

Le roi qui danse.

Pfff il a quand même plus rien à dire!



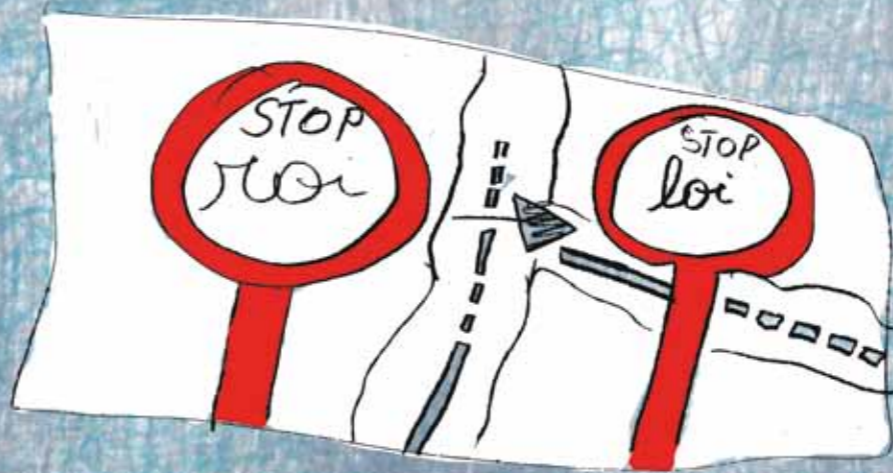
Il est malin le roi! tout ce qu'il veut il le met dans la loi!

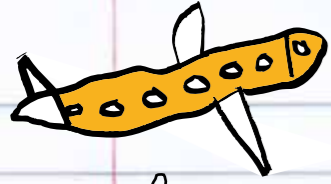
**RESPECT MAN!  
RESPECT DE LA LOI!  
C'EST POUR TON BIEN**

Il veut la loi du peuple!  
Comme moi, je suis socialiste  
comme Papa et Maman!  
Un peu royaliste aussi...

C'est la police qui fait la loi! ?

Ce que veut le roi le veut la loi (Réf: Art. 4 et 40)





L'humanité, c'est le monde, et nous et moi... **c'est notre vie !**

C'EST QUAND TOUT LE MONDE EST **HUMAIN** ET PAS **MARTIEN**

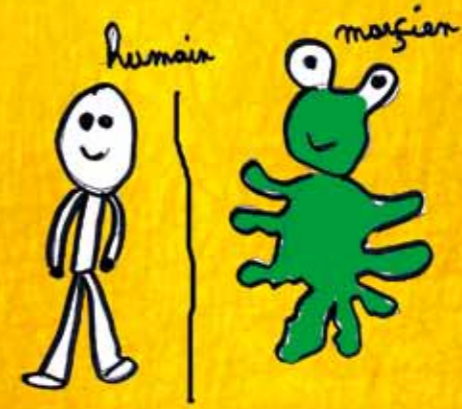
Tous les pays du monde forment une seule nationalité

C'est aussi des pauvres, des sans-abri, ...

LES HOMMES SONT LA PLANÈTE.



Notre vraie nationalité est l'humanité (Réf: Art. 2, 7 et 29)



Un enfant qui joue tout le temps tout seul

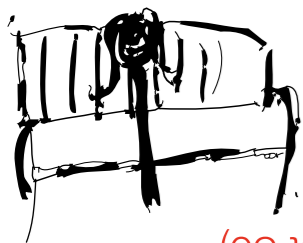
Si quelqu'un te déteste tu ne seras pas gentil!



UNE PRINCESSE AFFREUSE.

Ca fait un adulte moche et méchant!

C'est quand quelqu'un crie sur toi, tu ne seras presque jamais avec lui.



je ne serai jamais belle comme la peste numéro 1

Enfant haï ne sera jamais beau (Réf: Art. 23, 24 et 30)



HA

HA HA HA



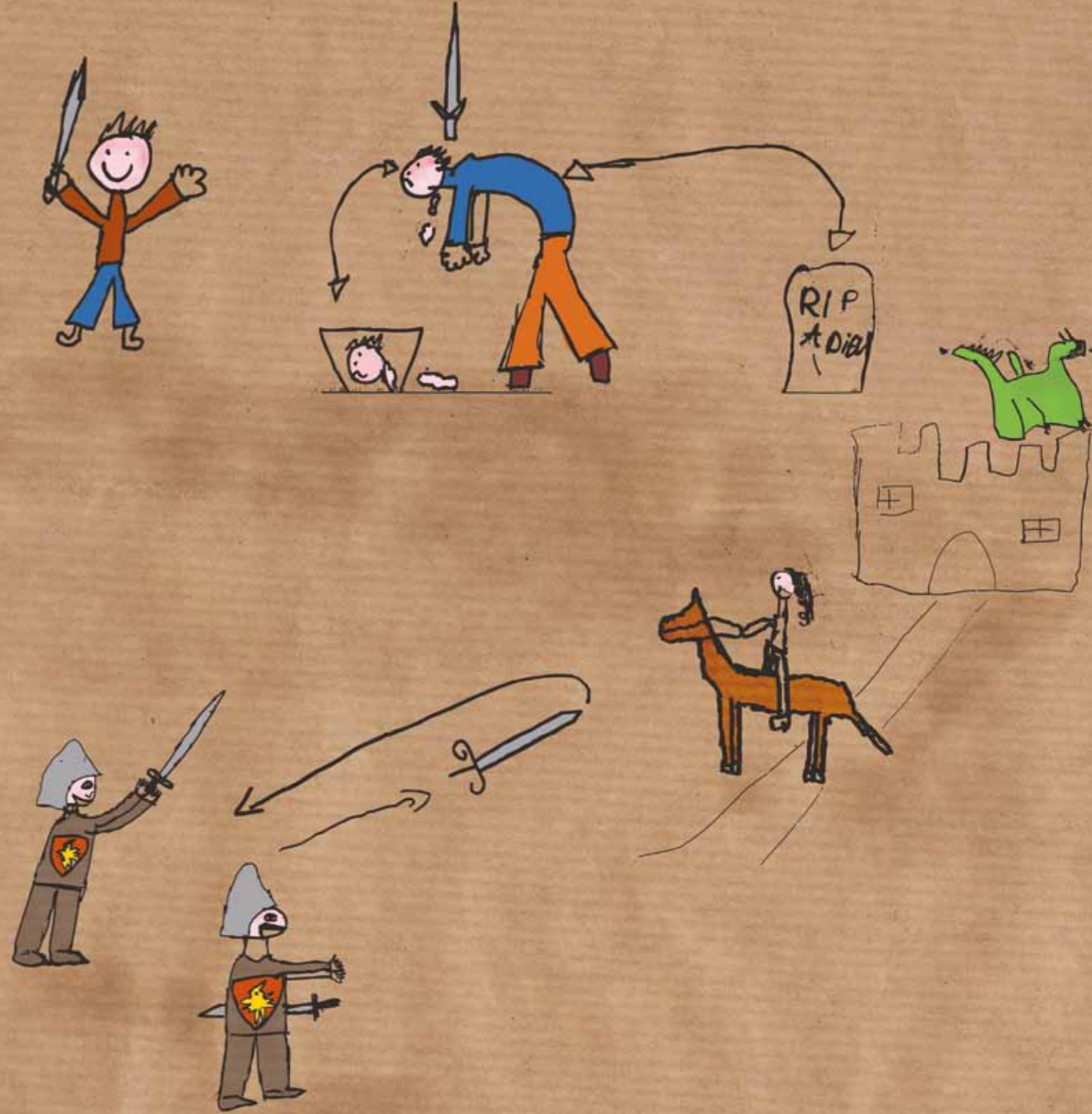
Il ne faut pas prendre trop de risques car ça peut nous tuer.

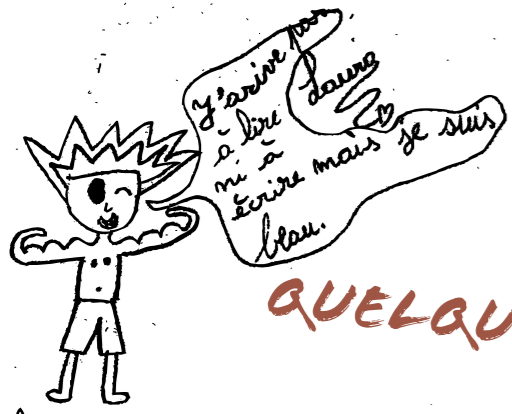
Pas savoir se servir de quelque chose

## MOURIR CONTRE L'ÉPÉE.

Quelqu'un qui dit quelque chose à quelqu'un, d'autre lui répondra avec la même chose. mais pire!

Quiconque se sert de l'épée, périra par l'épée (Réf: Art. 19 et 38)





**QUELQU'UN QUI NE SAIT RIEN FAIRE!**

Il est meilleur en âne que en prince!

ÊTRE BÊTE COMME UN ÂNE

Il est au coin évidemment!

Un prince illettré ne peut pas lire et écrire, alors il se demande ce qu'on lui a écrit, alors il demande à son âne têtue qui est malin comme un singe.



Prince illettré est un âne couronné (Réf: Art. 2, 28 et 29)



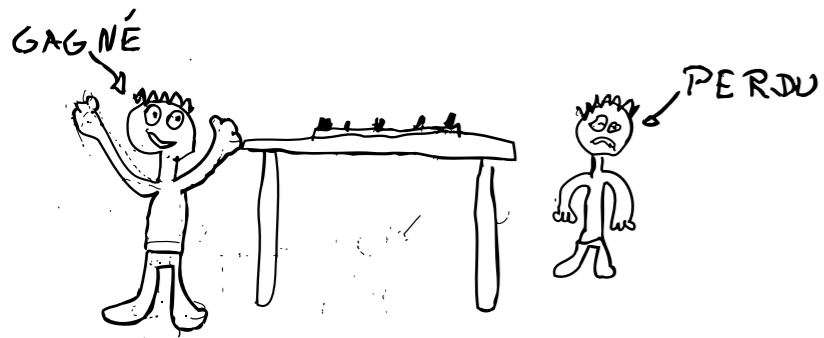


Quand on perd, on est malheureux!  
désolé mais moi je suis heureux dans les deux!

ON PEUT PAS TOUJOURS ÊTRE HEUREUX DANS TOUT.

Vaut mieux tourner la page dans ce cas-là!

Souvent les parents ils veulent pas qu'on parte  
mais ils veulent bien qu'on joue.



Celui qui gagne  
beaucoup d'argent en  
jouant au jeu mais  
qui n'est pas là pour  
sa femme quand  
elle en a besoin!



Tu n'es jamais là  
j'en ai marre.

Heureux au jeu, malheureux en amour (Réf: Art. 31)



You Pi!!!





Un mendiant pas malade ne pourra pas mourir à cause de son rhume dans la rue mais un roi malade, il ne peut pas sortir de chez lui!



QUELQU'UN DE PAUVRE ET EN BONNE SANTE  
EST PLUS HEUREUX QUE QUELQU'UN DE RICHE ET SANS AMI

Un mendiant qui reçoit quelques pièces est plus heureux qu'un roi!



ATCHA

une personne pauvre profite plus de la vie qu'une personne riche car la vie, c'est tout ce qu'elle a!

C'EST PAS L'ARGENT QUI FAIT LA DIFFÉRENCE!

Un mendiant bien portant est plus heureux qu'un roi malade (Réf: Art. 24, 26 et 27)



Un sac vide est mou, alors il ne tient pas debout et nous parce qu'on a faim, on est mal et on est comme ce sac mou mais quand on a bien mangé, on tient debout!

## LE COEUR SANS RIEN



**BEN ÇA SERT À RIEN DE PORTER UN SAC VIDE!**

Par exemple, si on aide pas quelqu'un, il se sent vide et il peut pas y arriver!

Sac vide ne tient pas debout (Réf: Art. 3 et 27)



HA HA SON SQUELETTE !



# La Convention internationale des droits de l'enfant

**Article 1 :** Définition de l'enfant

Si tu as moins de 18 ans, tu es un enfant et la convention te concerne (sauf si ton pays t'accorde la majorité plus tôt).

**Article 2 :** Tu as droit à la non-discrimination.

Tous les enfants du monde ont les mêmes droits, même s'ils sont de race, de couleur, de religions différentes. Ton pays doit tout faire pour que tous les enfants soient traités de la même manière.

**Article 3 :** Tu as droit au bien-être.

Si les personnes qui t'entourent décident de quelque chose qui se rapporte à toi, elles doivent le faire en tenant compte de ton intérêt. Ton pays doit veiller à te protéger et te soigner si tes parents ne peuvent pas le faire eux-mêmes. Ton pays est responsable des institutions (école, justice...) chargées de t'aider et de te protéger.

**Article 4 :** Tu as droit à l'exercice de tes droits.

Ton pays doit faire le nécessaire pour que les droits de l'enfant soient vraiment respectés.

**Article 5 :** Tu as droit au développement de tes capacités.

Ton pays doit respecter le droit et le devoir de tes parents d'assurer le développement de tes capacités.

**Article 6 :** Tu as droit à la vie et au développement.

Tu as droit à la vie. Ton pays doit te donner les moyens de survivre et d'assurer ton développement.

**Article 7 :** Tu as droit à un nom et une nationalité.

Tu as le droit d'avoir un nom et une nationalité. Tu as le droit de connaître tes parents et d'être élevé par eux. Même si tu es apatride, tu as le droit d'acquérir une nationalité.

**Article 8 :** Tu as droit à la protection de ton identité.

Ton pays doit te protéger et, le cas échéant, t'aider

à conserver ton identité, ta nationalité, ton nom et tes relations familiales.

**Article 9 :** Tu as le droit de vivre avec tes parents.

Tu ne peux pas être séparé de tes parents, sauf dans ton intérêt (si tu es maltraité, si tu es négligé, si tes parents sont séparés).

Tu as le droit de donner ton avis et de participer à toute décision concernant une éventuelle séparation de tes parents. Ils ont aussi le droit de donner leur avis et de participer à une telle décision.

Si tu es séparé de tes deux parents ou de l'un d'eux, tu as le droit de rester en contact avec eux.

**Article 10 :** Tu as le droit à retrouver ta famille.

Tu as le droit de quitter un pays et d'entrer dans un autre pour retrouver tes parents. Tes parents ont le même droit.

Si tu habites dans un autre pays que tes parents, tu as le droit d'avoir des contacts réguliers avec eux. Tu as le droit de les rejoindre.

**Article 11 :** Tu as droit à la liberté de déplacement.

Personne ne peut t'enlever de ton pays ou s'opposer à ton retour dans ton pays. Tu ne peux pas être gardé de force dans un pays étranger par un parent ou une autre personne.

**Article 12 :** Tu as droit à la liberté d'opinion.

Dès que tu en es capable, tu as le droit de donner ton avis sur des choses qui se rapportent à toi et ton pays doit y faire attention.

**Article 13 :** Tu as droit à la liberté d'expression.

Tu as le droit d'exprimer tes idées ; cela signifie que tu peux rechercher, recevoir et donner des informations ou des idées. Il y a cependant des limites à ta liberté d'expression :

- tu dois respecter les droits et la réputation des autres ;  
- tu ne peux pas mettre la société en danger.

**Article 14 :** Tu as droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

Tu as le droit de choisir librement ta religion. Tes parents doivent te guider dans l'exercice de ce droit. Tu dois pratiquer ta religion en respectant le droit des autres personnes et en ne les dérangeant pas.

**Article 15 :** Tu as droit à la liberté d'association.

Tu as le droit d'organiser des réunions avec d'autres personnes. Ta liberté de réunion et d'association a des limites :

- tu dois respecter les libertés et les droits des autres ;  
- tu ne peux pas mettre la société en danger.

**Article 16 :** Tu as le droit à la protection de ta vie privée.

Personne ne peut se mêler de ta façon de vivre ni de celle de ta famille. Ta maison et ta correspondance sont également protégées. Personne ne peut entrer dans ta maison sans raison ni lire ton courrier.

**Article 17 :** Tu as droit à l'information.

Tu as le droit de recevoir une bonne information grâce à la télévision, aux journaux, à la radio... En particulier, cette information élargira ta culture (tes connaissances) et assurera ta santé physique et mentale. Ton pays doit favoriser la distribution et la vente de livres pour enfants et encourager de nouvelles émissions et de nouveaux journaux même dans une autre langue pour les enfants qui appartiennent à une minorité. Tu as le droit d'être protégé contre des informations qui peuvent te faire du mal.

**Article 18 :** La responsabilité de tes parents

Tes parents sont responsables de ton développement et doivent s'occuper de ton éducation : t'apprendre à parler, à jouer, à choisir une bonne école... Ton pays doit aider tes parents dans cette mission en créant des institutions et des services chargés de veiller à ton bien-être. Si tes parents travaillent, ton pays doit les aider plus particulièrement.

**Article 19 :** Tu as le droit d'être protégé contre les mauvais traitements.

Ton pays doit te protéger contre toutes les formes de violence et de brutalité physique ou mentale. Il doit te protéger contre l'abandon, la négligence, les mauvais traitements, l'exploitation et la violence sexuelle, que tu sois sous la garde de tes parents ou toute autre personne.

**Article 20 :** Tu as le droit à une protection même si tu n'as pas de famille.

Si tu n'as plus de famille, ton pays doit te protéger et t'aider. Ton pays t'apportera une protection qui devra tenir compte de ton passé et de ta culture.

**Article 21 :** Tes droits dans le cadre de l'adoption

Si ton pays autorise l'adoption, il doit d'abord penser à l'intérêt de l'enfant qui est adopté. Ton adoption ne peut se faire sans l'accord des personnes qui sont responsables de toi.

Elle peut se faire dans un autre pays que le tien, si c'est la meilleure solution pour toi.

Il doit t'être accordé les mêmes droits que si tu avais été adopté dans ton pays d'origine.

Les personnes qui t'adopteront ne pourront tirer aucun profit matériel (par exemple gagner de l'argent) de cette adoption.

Les pays prendront accord pour que ton adoption se fasse, avec l'accord des autorités, par des organismes compétents.

**Article 22 :** Les droits de l'enfant réfugié

Si tu as quitté ton pays parce que tu étais en danger, le pays qui t'accueille doit t'aider et te protéger. Tu seras protégé par le droit international (lois communes à tous les pays). Les états et les organisations internationales devront t'aider à retrouver tes parents et ta famille.

**Article 23 :** Les droits de l'enfant handicapé.

Si tu es handicapé mentalement ou physiquement, tu as le droit de recevoir des soins spéciaux, gratuitement si possible. Tu as le droit d'aller dans une école qui est adaptée à ton handicap et qui te permettra de vivre normalement.

**Article 24 :** Tu as droit à la santé et aux services médicaux.

Tu as le droit d'avoir la meilleure santé possible. Ton pays doit tout faire pour t'y aider. Ton pays devra supprimer les pratiques traditionnelles dangereuses pour la santé des enfants (par exemple l'excision des petites filles).

**Article 25 :** Tu as droit à la révision de ton placement.

Si tu es placé qu'elle qu'en soit la raison, tu as le droit qu'on suive l'évolution de ta situation régulièrement.

**Article 26 :** Tu as droit à la sécurité sociale.

Si tes parents ne gagnent pas assez d'argent, ton pays doit les aider pour qu'on puisse te soigner.

**Article 27 :** Tu as droit à un niveau de vie décent.

Tu dois pouvoir te développer normalement sur le plan physique, mental, spirituel, moral et social. Ce sont d'abord tes parents qui sont responsables de ton développement. Si nécessaire, ton pays devra aider tes parents ou les personnes responsables de toi. Ils accorderont la priorité à l'alimentation, à l'habillement et au logement. Ton pays te garantit le droit à la pension alimentaire. Il s'organisera pour t'assurer ce droit, où que tu sois.

**Article 28 :** Tu as droit à l'éducation.

Tu as le droit d'aller à l'école primaire qui doit être obligatoire et gratuite.

Tu as le droit d'accéder à l'enseignement secondaire. Il doit être gratuit, sinon, des aides doivent t'être accordées ;

l'enseignement supérieur t'es également accessible ; tu as le droit à une orientation scolaire et professionnelle ; tout doit être fait pour t'encourager à fréquenter l'école. La discipline scolaire doit respecter tes droits et ta dignité. Les États doivent coopérer (travailler ensemble) pour éliminer l'ignorance et l'analphabétisme (absence d'instruction) dans le monde et pour développer l'accès aux connaissances scientifiques et techniques. Les pays en développement doivent être aidés.

**Article 29 :** Les objectifs de ton éducation

L'école doit te donner la possibilité de développer ta personnalité et tes capacités, t'apprendre à respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, te préparer à assumer tes responsabilités dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité et d'amitié entre tous et t'inculquer le respect de l'environnement.

**Article 30 :** Les droits des enfants de minorités ou de populations autochtones

Si tu appartiens à la population d'un pays ou à un groupe minoritaire qui a ses habitudes, sa religion, sa langue, tu as le droit d'avoir tes traditions, de suivre ta religion, de parler ta langue.

**Article 31 :** Tu as droit aux loisirs.

Tu as le droit de te reposer et d'avoir des loisirs, de jouer, de participer à des activités récréatives, culturelles et artistiques.

**Article 32 :** Tu as droit à la protection contre l'exploitation.

Tu ne peux pas être exploité au travail. Ton pays doit te protéger contre tout travail qui mettrait en danger ta santé, ton éducation, ton développement. Il doit décider à partir de quel âge on peut travailler, réglementer les horaires et les conditions de travail, prévoir des punitions pour ceux qui ne respectent pas ces règles.

**Article 33 :** Tu as droit à la protection contre la drogue.

Ton pays doit tout faire pour te protéger contre la drogue.

**Article 34 :** Tu as droit à la protection contre l'exploitation sexuelle.

Tu as le droit d'être protégé contre toutes les formes de violence et d'exploitation sexuelle. (La prostitution, la participation à des productions pornographiques...)

**Article 35 :** Tu as droit à la protection contre la vente.

Tu ne peux être enlevé ou vendu. Aucun commerce d'enfant ne peut être organisé.

**Article 36 :** Tu as le droit à la protection contre les autres formes d'exploitation.

Personne ne peut profiter de toi. Ton pays doit veiller à ce que personne ne profite de toi.

**Article 37 :** Tu as droit à la protection contre la torture et la privation de liberté.

Tu ne peux pas être torturé ou soumis à une peine cruelle et dégradante. On ne peut pas te mettre en prison à vie, ni te condamner à la peine de mort. Tu ne peux pas être arrêté sans raison. Ta détention (la prison) doit être la dernière solution possible. Elle doit être aussi courte que possible. Si tu es privé de ta liberté (mis en prison), tu dois être traité humainement et avec le respect de ta dignité d'être humain. Il doit être tenu compte des besoins de ton âge. Tu seras séparé des adultes. Tu auras le droit de rester en contact avec ta famille (sauf cas exceptionnels dans ton intérêt). Si tu es privé de liberté, tu as droit à diverses formes d'assistance. Tu as le droit de contester les raisons de ton enfermement devant un tribunal. Toutes les décisions qui concernent ta privation de liberté doivent se prendre le plus vite possible.

**Article 38 :** Tu as droit à la protection en cas de conflits armés (guerres).

Ton pays doit tout faire pour qu'aucun enfant de moins de 15 ans ne participe directement à une guerre, ni ne rentre dans l'armée. Si ton pays est touché par la guerre, ton pays doit tout faire pour te protéger et te soigner.

**Article 39 :** Tu as droit à un traitement approprié.

Ton pays doit t'aider à te réadapter et à te réinsérer socialement (t'aider à retrouver une vie normale), si tu as été victime de négligence, d'exploitation, de sévices, de tortures ou de toute autre forme de traitements cruels.

**Article 40 :** La justice et les droits des mineurs

Si on pense que tu as fait quelque chose de mal ou si tu es coupable d'une mauvaise action, tu as le droit d'avoir un procès juste et d'être défendu par un avocat. Personne ne peut t'accuser de quelque chose que tu as fait et qui n'était pas interdit au moment où tu l'as fait. Tant qu'on ne prouve pas le contraire, tu es considéré comme innocent. Tu dois connaître rapidement ce dont on t'accuse. Personne ne peut t'obliger à t'avouer coupable. Si tu ne comprends pas la langue utilisée, tu peux demander à quelqu'un de t'aider à comprendre ce qui est dit. Ta vie privée doit être respectée à tout moment. Chaque fois que c'est possible, ton pays doit éviter de faire juger des enfants et de les placer en prison.

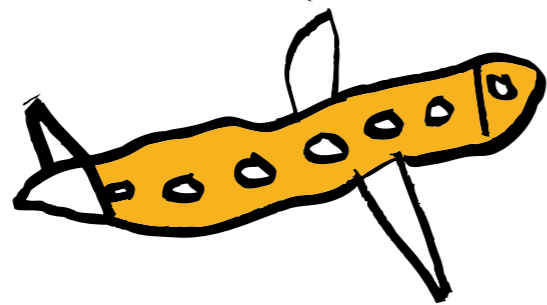
**Article 41 :** Tu as droit à la protection la plus favorable.

Tu peux bénéficier dans ton pays des législations les plus favorables au niveau de tes droits.

**Article 42 :** La diffusion des droits

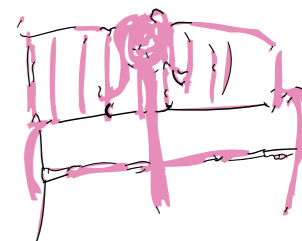
Les États doivent faire connaître le texte de cette Convention aussi bien aux adultes qu'aux enfants.

Le texte de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant qui vous est présenté dans cet ouvrage est rédigé en langage accessible aux enfants. Vous pouvez trouver la version originale ainsi que de nombreux autres outils pédagogiques et ludiques d'information ou de sensibilisation aux droits de l'enfant sur le site internet du Délégué général à l'adresse [www.dgde.cfwb.be](http://www.dgde.cfwb.be)



Mu tout, tout grand merci  
à l'école Don Bosco de Woluwe-Saint-Lambert  
à la classe de 4<sup>ème</sup> primaire de Madame  
Françoise,  
aux classes de 5<sup>èmes</sup> primaires  
de Madame Anne et de Madame Isabelle.

à l'école Emile André de Bruxelles:  
aux classes de 4<sup>èmes</sup> primaires  
de Madame Laurence et Monsieur Arnaud  
à l'école Les Cheucis de Waterloo:  
aux classes de 4<sup>ème</sup> primaire de  
Madame Nathalie et de Madame Sarah.





AUTEURS : ALEXANDRA & LES ENFANTS

CONCEPTION : ALEXANDRA GHYOOT

REALISATION GRAPHIQUE : ESTHER RAPPE & ALEXANDRA

ALEXANDRAGHYOOT@HOTMAIL.COM / ESTHER@STUDIO-ELIXIR.COM

**[www.racine.be](http://www.racine.be)**

Inscrivez-vous à notre newsletter et recevez régulièrement des informations sur nos parutions et activités.

Toutes reproductions ou adaptations d'un extrait quelconque de ce livre, par quelque procédé que ce soit, sont interdites pour tous pays.

© Éditions Racine, 2014  
Tour et Taxis, Entrepôt royal  
86C, avenue du Port, BP 104A • B - 1000 Bruxelles

D. 2014, 6852. 19  
Dépôt légal : juillet 2014  
ISBN 978-2-87386-901-4

Imprimé en Slovénie